

Montcarra, le 13 mai 2026, envoi par courriel

N.REF. PF/FB/BT/2026.69

Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Comité Syndical, au Siège, à MONTCARRA, le

VENDREDI 22 MAI 2026 à 18H30

EN CAS D'INDISPONIBILITE, VOUS POUVEZ TRANSMETTRE CETTE CONVOCATION A UN DELEGUE SUPPLEANT DE VOTRE CHOIX

ORDRE DU JOUR :

- Election du Président du Syndicat,
- Détermination du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents,
- Détermination du nombre de membres du Bureau et élection des membres du Bureau,
- Election des membres de la CAO,
- Lecture de la charte de l'élu local,
- Détermination des indemnités versées aux élus,
- Attribution de délégation du Comité au Président,
- Délibération autorisant le Président à recruter des contractuels,
- Validation du procès-verbal du dernier Comité,
- Questions diverses.

Les documents préparatoires et la note de synthèse sont joints à ce mail.

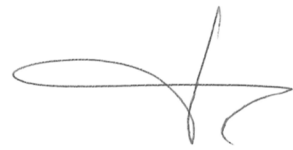
Je vous remercie de bien vouloir confirmer impérativement votre présence.

Les séances du Comité Syndical font l'objet d'un enregistrement audio destiné uniquement à faciliter le travail de retranscription des débats et l'élaboration du procès-verbal.

Je vous prie de croire, Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Le Président,

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN
232, Rue du Stade
38890 MONTCARRA



Patrick FERRARIS